

LE BUISSON DE CADOUIN

Mérico CHIES
Alain COUTEAU
Jean CHAUSSADE

LITORAC SUR LOUYRE

Gérard DEMADE

LOLME

Norbert BESSE

MARSALES

Georges LAVELLE

MAUZAC ET GRAND CASTANG

Alain GIPOULOU

Bernard ETIENNE

Jeanine LEYGUES

Patrice MASNERI

Claude BOULANGER

Alexandre LACOSTE

Fabrice DUPPI

MOLIERES

Daniel SEGALA (remplaçant de Claude CHASTENET)

MONPAZIER

Jean-Georges MEYRIGNAC

MONSAC

Michel VERDEYROU (remplaçant de Pierre BONAL)

MONTFERRAND DU PERIGORD

Alain MERCHADOU

NAUSSANNES

Roger BERLAND

NOJALS ET CLOTTES

Marie-Thérèse ARMAND

PEZULS

Patrick BRETON

PONTOURS

Daniel GRIMAL

PRESSIGNAC VICQ

Serge MERILLOU

RAMPIEUX

Fernand BARRIAT

SAINT AGNE

Alain DELAYRE

SAINT AVIT RIVIERE

Laurent PEREA

SAINT AVIT SENIEUR

Denis RENOUX

SAINT CAPRAISE DE LALINDE

Philippe GONDONNEAU

SAINT CASSIEN

Yves WROBEL

SAINT FELIX DE VILLADEIX

Michel RAMOS (remplaçant de Jean CANZIAN)

SAINT MARCEL DU PGD

Gérard CHANSARD

SAINT MARCORY

Jean-Pierre HEYRAUD

SAINT ROMAIN

Thierry LASCAUX

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Maryse BALSE

SAINTE FOY DE LONGAS

Magalie PISTORE

SAINTE SABINE BORN

Roland KUPCIC

SOULAURES

Philippe SOULAGE

URVAL

Jean-Marie BRUNAT

VARENNES

Hugues BRU

VERDON

VERGT DE BIRON

Absent excusé :

1

LE BUISSON DE CADOUIN

Bernard HERVE

ORDRE DU JOUR

1. Ressources financières

- 1.1 Vote des comptes administratifs de CCBL, SMAS, CCM, SIVOM de Monpazier, CCEDL, CCC, CCPB et de leurs Budgets annexes.
- 1.2 Vote des comptes de gestion de CCBL, SMAS, CCM, SIVOM de Monpazier, CCEDL, CCC, CCPB et des budgets annexes.
- 1.3 Affectations des résultats.
- 1.4 Cadence des amortissements à compter de 2013.
- 1.5 Vote du taux de CFE avec durée de lissage
- 1.6 Vote des taux d'imposition TH, TFB, TFNB
- 1.7 Vote des taux de TEOM
- 1.8 Avance de trésorerie au CIAS.
- 1.9 Tarifs de la redevance d'occupation du Domaine Public.
- 1.10 Fixation des loyers des résidences d'artistes à Monpazier
- 1.11 Convention d'occupation des locaux Mairie de Saint Félix de Villadeix

2. Ressources Humaines

- 2.1 Inscription au tableau des effectifs de 3 contrats d'accompagnement vers l'emploi (CAE) ou contrats d'avenir.

3. Affaires scolaires et Enfance-Jeunesse

- 3.1 Périmètre des actions portées par la CCBDP en matière d'enfance et jeunesse.
- 3.2 Règlement intérieur des crèches.
- 3.3 Tarification des Accueils de Loisirs et Périscolaires pour les enfants du personnel.

4. Questions diverses

Contrat territorial de croissance avec la Chambre des Métiers

Gestion du Pole Médico social

Point sur le dossier Sainte Marthe

Communication

Commissions

Le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des membres de la Communauté de Communes. Puis, il propose à Madame BALSE d'assurer le secrétariat de séance ce qu'elle accepte.

Il remercie Madame CADRET, Trésorier, d'assister à cette réunion.

Ensuite, il soumet aux Conseillers Communautaires le compte-rendu de la réunion du 26 février dernier, qui est approuvé.

1. Ressources financières

1.1. Vote des comptes administratifs de CCBL et du budget annexe ZAE Les Galandoux

Monsieur Christian ESTOR présente aux conseillers communautaires le compte administratif 2012 de la Communauté de Communes du Bassin Lindois ainsi que celui de son Budget Annexe de la Z.A.E. Les Galandoux, en tous points conformes aux comptes de gestion.

Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE est nommé Président de séance pendant que Messieurs ESTOR et PÉRIS se retirent de l'Assemblée. Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur ESTOR, délibère et vote POUR à l'unanimité.

1.2. Vote des comptes administratifs du SMAS

Monsieur Serge MÉRILLOU présente aux conseillers communautaires le compte administratif 2012 du Syndicat Mixte d'Action Sociale, en tous points conformes au compte de gestion.

Monsieur Christian ESTOR est nommé Président de séance pendant que Messieurs MÉRILLOU et PÉRIS se retirent de l'Assemblée. Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur MÉRILLOU, délibère et vote POUR à l'unanimité.

1.3. Vote des comptes administratifs de CCM et de ses Budgets annexes.

Monsieur Bernard ÉTIENNE présente aux conseillers communautaires le compte administratif 2012 de la Communauté de Communes du Monpaziérois ainsi que ceux de ses Budgets Annexes de la Z.A.E. de Monpazier, du SPANC et du VEFA Papillons Blancs, en tous points conformes aux comptes de gestion.

Monsieur Christian ESTOR préside la séance pendant que Messieurs ÉTIENNE et PÉRIS se retirent de l'Assemblée. Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur ÉTIENNE, délibère et vote POUR à l'unanimité.

1.4. Vote des comptes administratifs du SIVOM de Monpazier et de Budgets annexes.

Monsieur Marc MATTÉRA présente aux conseillers communautaires le compte administratif 2012 du SIVOM de Monpazier ainsi que celui de son Budget Annexe du Grand Site du SIVOM, en tous points conformes aux comptes de gestion.

Monsieur Christian ESTOR préside pendant que Monsieur PÉRIS se retire de l'Assemblée. Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur MATTÉRA, délibère et vote POUR à l'unanimité.

1.5. Vote des comptes administratifs du CCEDL

Monsieur Philippe GONDONNEAU présente aux conseillers communautaires le compte administratif 2012 de la Communauté de Communes Entre Dordogne et Louyre, en tous points conformes au compte de gestion.

Monsieur Christian ESTOR préside la séance pendant que Messieurs GONDONNEAU et PÉRIS se retirent de l'Assemblée. Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur GONDONNEAU, délibère et vote POUR à l'unanimité.

1.6. Vote des comptes administratifs du CCC et de ses Budgets annexes.

Monsieur Johannès HUARD présente aux conseillers communautaires le compte administratif 2012 de la Communauté de Communes de Cadouin ainsi que ceux de ses budgets Annexes de la Z.A.E. du Buisson, de la Boulangerie et du SPANC, en tous points conformes aux comptes de gestion.

Monsieur Christian ESTOR préside pendant que Messieurs HUARD et PÉRIS se retirent de l'Assemblée. Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur HUARD, délibère et vote POUR à l'unanimité.

1.7. Vote des comptes administratifs de CCPB et de ses Budgets annexes.

Madame Maryse BALSE présente aux conseillers communautaires le compte administratif 2012 de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois ainsi que ceux de ses Budgets Annexes de l'Assainissement Collectif et du SPANC, en tous points conformes aux comptes de gestion.

Monsieur Christian ESTOR est nommé Président de séance pendant que Madame BALSE et Monsieur PÉRIS se retirent de l'Assemblée. Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Madame BALSE, délibère et vote POUR à l'unanimité.

(Voir tableaux – Annexe n° 1)

1.8. Vote des comptes de gestion de CCBL, SMAS, CCM, SIVOM de Monpazier, CCEDL, CCC, CCPB et des budgets annexes.

Les comptes de gestion sont présentés au conseil communautaire par le Comptable du Trésor. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

1.9. Affectations des résultats

Le Vice-Président chargé des Finances propose les affectations des résultats d'exploitation suivantes :

Budget ZAE LES GALANDOUX		
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012		
Excédent de fonctionnement de l'exercice	(A)	
Résultats antérieurs reportés	(B)	51 079.46
Résultat de Fonctionnement à affecter	© = (A) +(B)	
Solde d'exécution d'investissement		
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice		
Résultat antérieur reporté		220 194.03
Besoin de Financement D001	(F)	
Solde des restes à réaliser d'investissement		
Solde des restes à réaliser de l'exercice	(I)	
Besoin de financement pour l'investissement	(J) = (F) + (I)	
DECISION D'AFFECTATION		
	2) Report en Fonctionnement R002	51 079.46

Budget ZAE MONPAZIER		
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012		
Excédent de fonctionnement de l'exercice	(A)	
Résultats antérieurs reportés	(B)	
Résultat de Fonctionnement à affecter	© = (A) +(B)	
Solde d'exécution d'investissement		
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice		-340.00
Résultat antérieur reporté		-27 985.59
Besoin de Financement D001	(F)	-28 325.59
Solde des restes à réaliser d'investissement		
Solde des restes à réaliser de l'exercice	(I)	
Besoin de financement pour l'investissement	(J) = (F) + (I)	-28 325.59
DECISION D'AFFECTATION		
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
	2) Report en Fonctionnement R002	

Budget VEFA LES PAPILLONS BLANCS		
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012		
Excédent de fonctionnement de l'exercice	(A)	-34 492.80
Résultats antérieurs reportés	(B)	2 209.50
Résultat de Fonctionnement à affecter	© = (A) +(B)	-32 283.30
Solde d'exécution d'investissement		
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice		47 562.12
Résultat antérieur reporté		-128 213.59
Besoin de Financement D001	(F)	-80 651.47
Solde des restes à réaliser d'investissement		
Solde des restes à réaliser de l'exercice	(I)	-698 704.00
Besoin de financement pour l'investissement	(J) = (F) + (I)	-779 355.47
DECISION D'AFFECTATION		
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
	2) Report en Fonctionnement D002	32 283.30

Budget SPANC MONPAZIER			
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012			
Excédent de fonctionnement de l'exercice	(A)		19 331.65
Résultats antérieurs reportés	(B)		45 202.15
Résultat de Fonctionnement à affecter	© = (A) +(B)		64 533.80
Solde d'exécution d'investissement			
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice			
Résultat antérieur reporté			
Besoin de Financement D001	(F)		
Solde des restes à réaliser d'investissement			
Solde des restes à réaliser de l'exercice	(I)		
Besoin de financement pour l'investissement	(J) = (F) + (I)		
DECISION D'AFFECTATION			
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement		
	2) Report en Fonctionnement R002		64 533.50

Budget annexe GRAND SITE SIVOM MONPAZIER			
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012			
Excédent de fonctionnement de l'exercice	(A)		-2 138.50
Résultats antérieurs reportés	(B)		-2 136.42
Résultat de Fonctionnement à affecter	© = (A) +(B)		-4 274.92
Solde d'exécution d'investissement			
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice			
Résultat antérieur reporté			
Besoin de Financement D001	(F)		40 897.21
Solde des restes à réaliser d'investissement			
Solde des restes à réaliser de l'exercice	(I)		
Besoin de financement pour l'investissement	(J) = (F) + (I)		
DECISION D'AFFECTATION			
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement		
	2) Report en Fonctionnement D002		4 274.92

Budget ZAE LE BUISSON DE CADOUIN			
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012			
Excédent de fonctionnement de l'exercice	(A)		8 630.67
Résultats antérieurs reportés	(B)		4 999.33
Résultat de Fonctionnement à affecter	© = (A) +(B)		13 630.00
Solde d'exécution d'investissement			
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice			
Résultat antérieur reporté			
Besoin de Financement D001	(F)		-94 837.96
Solde des restes à réaliser d'investissement			
Solde des restes à réaliser de l'exercice	(I)		
Besoin de financement pour l'investissement	(J) = (F) + (I)		-94 837.96
DECISION D'AFFECTATION			
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement		
	2) Report en Fonctionnement R002		

Budget SPANC CC CADOUIN			
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012			
Excédent de fonctionnement de l'exercice	(A)		-18 514.85
Résultats antérieurs reportés	(B)		41 785.23
Résultat de Fonctionnement à affecter	© = (A) +(B)		23 270.38
Solde d'exécution d'investissement			
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice			1 394.00
Résultat antérieur reporté			6 981.98
Besoin de Financement D001	(F)		-8 375.98
Solde des restes à réaliser d'investissement			
Solde des restes à réaliser de l'exercice	(I)		
Besoin de financement pour l'investissement	(J) = (F) + (I)		
DECISION D'AFFECTATION			
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement		
	2) Report en Fonctionnement R002		23 270.38

Budget ZAE LA BOULANGERIE			
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012			
Excédent de fonctionnement de l'exercice	(A)		6 520.93
Résultats antérieurs reportés	(B)		6 191.30
Résultat de Fonctionnement à affecter	© = (A) +(B)		12 712.23
Solde d'exécution d'investissement			
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice			-22.69
Résultat antérieur reporté			-5 505.79
Besoin de Financement D001	(F)		-5 528.48
Solde des restes à réaliser d'investissement			
Solde des restes à réaliser de l'exercice	(I)		
Besoin de financement pour l'investissement	(J) = (F) + (I)		-5 528.48
DECISION D'AFFECTATION			
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement		5 528.48
	2) Report en Fonctionnement R002		7 183.75

Budget SPANC BEAUMONTOIS			
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012			
Excédent de fonctionnement de l'exercice	(A)		16 791.58
Résultats antérieurs reportés	(B)		66 163.57
Résultat de Fonctionnement à affecter	© = (A) +(B)		82 955.15
Solde d'exécution d'investissement			
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice			
Résultat antérieur reporté			
Besoin de Financement D001	(F)		
Solde des restes à réaliser d'investissement			
Solde des restes à réaliser de l'exercice	(I)		
Besoin de financement pour l'investissement	(J) = (F) + (I)		
DECISION D'AFFECTATION			
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement		
	2) Report en Fonctionnement R002		82 955.15

Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF BEAUMONT			
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012			
Excédent de fonctionnement de l'exercice	(A)		50 877.43
Résultats antérieurs reportés	(B)		40 171.74
Résultat de Fonctionnement à affecter	© = (A) +(B)		91 049.17
Solde d'exécution d'investissement			
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice			117 330.97
Résultat antérieur reporté			-442 360.56
Besoin de Financement D001	(F)		-325 029.59
Solde des restes à réaliser d'investissement			
Solde des restes à réaliser de l'exercice	(I)		150 163.00
Besoin de financement pour l'investissement	(J) = (F) + (I)		-174 866.59
DECISION D'AFFECTATION			
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement		91 049.17
	2) Report en Fonctionnement R002		

Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012			
Résultat de Fonctionnement			
Excédent de fonctionnement de l'exercice	(A)		1 268 169.65
Résultats antérieurs reportés	(B)		2 936 778.96
RESULTAT	© = (A) +(B)		4 204 948.61
Solde d'exécution d'investissement			
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice	(F)		
Besoin de Financement D001			-1 002 730.18
Solde des restes à réaliser d'investissement			
Solde des restes à réaliser de l'exercice	(I)		-807 546.19
Besoin de financement pour l'investissement	(J) = (F) + (I)		-1 810 276.37
DECISION D'AFFECTATION			
	1) Affectation en réserves R1068 en investissement		1 810 276.37
	2) Report en Fonctionnement R002		2 394 672.24

Pierre-Alain PÉRIS soumet ces affectations au vote du conseil qui accepte à l'unanimité.

1.10. Cadence des amortissements à compter de 2013.

Le président précise au conseil que conformément aux dispositions de l'article L.2321-2-27° du CGCT, les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à 3.500 habitants, sont tenus d'amortir leurs immobilisations.

Par ailleurs, l'obligation d'amortir porte, pour les groupements de communes, sur les immobilisations définies à l'article R.2321-1 du CGCT.

Le président explique également que c'est le conseil qui fixe les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour chaque bien ou chaque catégorie de biens.

Le président propose pour le budget principal de la CCBDP d'amortir :

- sur un an, les immobilisations de peu de valeur c'est-à-dire en deçà de 1500 € (art R 2321-1 du CGCT)
- sur les durées suivantes :

CATEGORIES D'IMMOBILISATIONS	Durée
Frais d'étude	5 ans
Véhicule léger	5 ans
Matériel de voirie roulant (camion, tracteurs, véhicules industriels,...) et Matériel de Transport	7 ans
Matériel de voirie d'occasion – pelle de chantier	4 ans
Matériel de voirie d'occasion – tracteur	3 ans
Autre Matériel de voirie (barrières de circulation, autoportée,...) et Matériel de signalisation	5 ans
Petit matériel de voirie ou outillage technique (petit outillage, débroussailleuse, taille-haie, souffleur, ...)	3 ans
Appareils de levage – ascenseur	20 ans
Agencement et aménagement de bâtiment	15 ans
Mobilier (chaises, tables, armoires, bureau,...)	10 ans
Matériel de bureau (Duplicopieur, photocopieur, ...) et Matériel informatique (ordinateur, imprimante, ...)	5 ans
Logiciel informatique	2 ans
Equipements de cuisine (hotte, frigo, chariots, cuisinière,...)	10 ans
Equipements sportifs (jeux extérieurs école,)	10 ans
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8 ans
Matériel de laboratoire Défibrillateurs	2 ans
Fonds de concours pour étude, matériel	5 ans
Fonds de concours pour équipement, installation ou travaux	10 ans
Subvention d'équipement aux communes non membres de l'EPCI	1 an
Subvention d'équipement extensions réseaux EP	5 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'adopter les durées d'amortissement des biens telles que proposées par le président.

1.11. Vote du taux de CFE avec durée de lissage

La Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord a pour régime fiscal la fiscalité professionnelle Unique FPU.

Elle doit voter un taux de CFE unique sur tout le territoire en lieu et place des communes membres qui la composent.

Le Président explique au conseil que le taux de CFE voté au titre de la première année par le conseil communautaire ne peut excéder 25.63% , TMP, Taux Moyen Pondéré de CFE des communes membres constaté l'année précédente (Le TMP tient compte des produits de CFE des communautés préexistantes), pondéré par l'importance relative de leurs bases.

Le Président propose au conseil communautaire de voter le taux de 25.62% (taux qui a servi lors des simulations des attributions de compensation) et d'opter pour une durée de lissage des taux de CFE de 9 ans.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Président.

1.12. Vote des taux d'imposition TH, TFB, TFNB

Le Président explique au conseil qu'en plus de la fiscalité professionnelle, la communauté de communes perçoit une fiscalité additionnelle sur les taxes ménages du fait du transfert d'impôts départemental et national.

Pour déterminer les taux de fiscalité additionnelle, le Président propose au conseil communautaire de retenir comme taux de référence les taux issus de la méthode des Taux Moyens Pondérés Intercommunaux ;

Il rappelle que lors des calculs pour déterminer les attributions de compensation, les simulations ont été faites avec comme taux de TH : 7.36 %, comme taux de TFNB : 3.71 % et comme taux de TFB : 0%.

Monsieur le Président propose donc d'appliquer ces taux.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'appliquer les taux ci-dessus énumérés.

1.13. Vote des taux de TEOM

Le Président rappelle au conseil qu'en janvier, la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord a pris la compétence « Collecte, élimination et traitement des déchets ménagers et assimilés » et a institué des zones sur tout le territoire pour déterminer des taux de TEOM différents.

Suite à la détermination des bases prévisionnelles de TEOM par la DGFIP, le président propose au conseil les taux suivants de TEOM 2013

VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2013				
	Zone	Bases prévisionnelles 2013	VOTE Taux 2013 TEOM	Produit 2013
Taxe instituée par la CCBDP				
1	BIRON	157 657	9,57%	15 088
2	CAPDROT	308 018	14,61%	45 001
3	CAUSE DE CLERANS	224 042	8,95%	20 052
4	COUZE SAINT FRONT	701 545	12,43%	87 202
5	GAUGEAC	87 852	9,09%	7 986
6	LANQUAIS	436 624	7,85%	34 275
7	LAVALADE	68 824	9,42%	6 483
8	LIORAC SUR LOUYRE	275 185	5,09%	14 007
9	LOLME	83 263	13,28%	11 057
10	MARSALES	199 841	8,62%	17 226
11	MAUZAC ET GRAND CASTANG	563 640	10,17%	57 322
12	MONPAZIER	538 030	14,67%	78 929
13	PRESSIGNAC VICQ	379 472	9,65%	36 619
14	SAINT AGNE	305 599	11,75%	35 908
15	SAINT AVIT RIVIERE	84 709	13,70%	11 605
16	SAINT CAPRAISE DE LALINDE	462 540	12,00%	55 505
17	SAINT CASSIEN	36 389	6,05%	2 202

18	SAINT FELIX DE VILLADEIX CONSTANT	95 438	18,56%	17 713
19	SAINT FELIX DE VILLADEIX	279 362	4,08%	11 398
20	SAINT MARCEL DU PERIGORD	163 918	9,50%	15 572
21	SAINT MARCORY	35 391	13,09%	4 633
22	SAINTE FOY DE LONGAS	254 092	9,91%	25 181
23	SAINT ROMAIN DE MONPAZIER	45 841	13,99%	6 413
24	SOULAURES	43 527	12,42%	5 406
25	VARENNES	333 667	9,88%	32 966
26	VERDON	49 315	12,39%	6 110
27	VERGT DE BIRON	159 526	9,81%	15 650
TEOM perçue en lieu et place du SMICTOM DE LALINDE LE BUISSON				
		Bases prévisionnelles	VOTE Taux 2013 TEOM	Produit attendu 2013
1	ZONE VERTE (porte à porte 2 fois/sem)	3 544 636	13,24%	469 310
2	ZONE ROUGE (porte à porte 1 fois/sem)	1 729 800	10,99%	190 105
3	ZONE BLEUE (apport volontaire containers dispersés)	3 979 407	10,20%	405 900
4	ZONE HACHUREE (apport volontaire containers regroupés)	1 739 497	9,27%	161 251

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, entérine à l'unanimité les taux de TEOM ci-dessus.

1.14. Avance de trésorerie au CIAS.

Le Président explique au Conseil que le CIAS des Bastides Dordogne–Périgord percevra une subvention de la communauté de communes des Bastides Dordogne–Périgord qui sera définie au moment de l'élaboration du budget.

Une avance de 200 000 € a été versée en Janvier pour démarrer l'activité.

En attendant le vote du budget, les besoins de trésorerie du CIAS sont tels qu'une autre avance est nécessaire.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide d'attribuer une autre avance de trésorerie de 200 000 € au CIAS des Bastides Dordogne-Périgord.

1.15. Tarifs de la redevance d'occupation du Domaine Public pour les télécommunications

Monsieur le Président explique au conseil que les redevances d'occupation du domaine public reviennent aux gestionnaires de ce dernier. Il propose aux membres du conseil communautaire de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Sur le territoire des 37 communes qui ont mis à disposition de la CCBDP une partie de leur voirie : Alles-sur-Dordogne, Badefols sur Dordogne, Bayac, Beaumont du Périgord, Biron, Bouillac, Bourniquel, Calès, Capdrot, Couze et Saint Front, Gaugeac, Labouquerie, Lalinde, Lanquais, Lavalade, Le Buisson de Cadouin, Lolme, Marsalès, Molières, Monpazier, Monsac, Montferrand du Périgord, Naussannes, Nojals et Clottes, Pontours, Rampieux, Saint Avit Rivière, Saint Avit Sénieur, Saint Cassien, Sainte Croix de Beaumont, Saint Marcory, Saint Romain de Monpazier, Sainte Sabine Born, Soulaures, Urval, Varennes, Vergt de Biron, il propose de fixer

les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2013 :

- 40 euros par kilomètre et par artère en souterrain,
- 53,33 euros par kilomètre et par artère en aérien
- 26,66 euros par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, par 60 voix pour, 2 voix contre et ,5 abstentions, accepte d'appliquer ces tarifs.

1.16. Fixation des loyers des résidences d'artistes à Monpazier

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que l'Espace Socio Culturel de MONPAZIER dispose, au deuxième étage, de deux appartements, et que le conseil communautaire, en date du 10 avril 2012, avait décidé de réserver l'appartement N°2, meublé, pour le dispositif des Résidences de l'Art en Dordogne que la collectivité réalise en partenariat avec l'Agence Culturelle Départementale. Une salle au premier étage servant d'atelier est également louée aux artistes.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Monpaziérois avait fixé les montants suivants pour ces locations et le président propose de les reconduire:

- Le montant du loyer mensuel de l'atelier (c'est-à-dire la salle du premier étage de l'Espace Socio Culturel) est de 100 €uros, charges comprises (eau, chauffage, électricité, accès internet) ;
- le tarif de location de l'appartement N°2 de l'Espace Socio Culturel est le suivant :
 - pour un mois de location : 345 €uros dont 100 €uros de charges (eau, chauffage, électricité, accès internet) ;
 - pour une semaine de location : 101 €uros dont 29 €uros de charges ;
 - pour deux semaines de location : 96 €uros par semaine dont 28 €uros de charges soit 192 €uros de location dont 56 €uros de charges ;
 - pour trois semaines de location : 91 €uros par semaine dont 26 €uros de charges soit 273 €uros de location dont 78 €uros de charges ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide donc de reconduire les tarifs ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

1.17. Convention d'occupation des locaux Mairie de Saint Félix de Villadeix

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le service gérant les facturations d'assainissement de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord, est installé dans un immeuble de la Commune de SAINT FELIX DE VILLADEIX dénommé « Maison

des Services Publics », et qu'il est nécessaire d'établir une convention d'utilisation partielle de ces locaux.

Ceux-ci sont composés :

- d'un bureau avec accès direct à l'extérieur, d'une superficie de 17 m² ;
- d'un local pouvant servir de petite salle de réunion, d'une superficie 19 m² ;
- d'un bloc sanitaire, d'une superficie de 7 m² ;

et sont mis gracieusement à la disposition de la Communauté de Communes et ce à compter du 1er janvier 2013.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Président, à signer avec la Commune de Saint Félix de Villadeix la convention d'utilisation partielle des locaux correspondante et dit que les charges courantes liées à cette occupation seront prises en charge par le bénéficiaire (eau, électricité, assainissement, etc...).

2. Ressources Humaines

Inscription au tableau des effectifs de 3 contrats d'accompagnement vers l'emploi (CAE) ou contrats d'avenir.

Monsieur le Président expose l'opportunité de rajouter au tableau des effectifs, précédemment adopté par délibérations du 3 janvier 2013 et 26 février 2013, la création de trois postes à temps complet (ou incomplet) en Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (C.A.E.) ou en Contrat d'Avenir, en fonction de l'éligibilité des candidats potentiels.

Cette évolution pourrait ainsi permettre de recruter, uniquement en cas de besoin ponctuel, des agents dont la situation justifierait une aide financière de l'État.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 64 voix pour et 1 abstention, adopte le tableau des effectifs ainsi modifié.

Un conseiller communautaire demande au Président les raisons pour lesquelles il n'y a pas eu de réunion de la Commission « Ressources Humaines » alors qu'il y a eu des embauches.

Monsieur le Président répond que des élus et des membres du personnel se sont réunis pour faire passer les entretiens d'embauche et que ces embauches concernaient des remplacements d'agents et non des créations de poste.

3. Affaires scolaires et Enfance-Jeunesse

3.1. Périmètre des actions portées par la CCBDP en matière d'enfance et jeunesse.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales, il est nécessaire de valider un périmètre des actions portées par la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord en matière

d'Enfance et de Jeunesse, compétence assurée depuis le 1er janvier 2013 par notre communauté.

Il est donc proposé de valider que la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord assure la gestion complète des structures suivantes :

- ❖ Crèche multi accueil Chapi Chapo du Buisson de Cadouin ;
- ❖ Crèche multi accueil les p-tits mousses de Port de Couze à Lalinde ;
- ❖ Relais assistantes maternelles « Bastides et Vallées » à Port de Couze à Lalinde ;
- ❖ Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Monpazier : Accueil Périscolaire et de Loisirs à Monpazier ;
- ❖ Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Beaumont du Périgord : Accueils périscolaires multi sites et de loisirs sur l'ex Pays Beaumontois ;
- ❖ LAEP : Lieu d'Accueil Enfant Parent « ENVOL » ;
- ❖ Tous services d'accueil de la petite enfance (0-6 ans) sur l'ex territoire de Cadouin (y compris par convention).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le périmètre des actions portées par la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord en matière d'Enfance et de Jeunesse comme défini ci-dessus.

3.2. Règlement intérieur des crèches.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 10 janvier dernier, la communauté de communes avait validé la modification des règlements intérieurs existants pour chacune des anciennes communautés de communes ayant fusionné, afin d'acter la substitution de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord à ces dernières.

Pour autant, un important travail a été réalisé depuis le début de l'année, tant par les services, que par la commission « Enfance – Jeunesse », et a conduit à réfléchir à un règlement intérieur commun (annexe n° 2) pour les deux crèches du Buisson de Cadouin et de Lalinde.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le projet de règlement intérieur et charge Monsieur le Président et les services de veiller à la bonne application de celui-ci.

3.3. Tarification des Accueils de Loisirs et Péricolaires pour les enfants du personnel

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que dans le cadre de l'Action Sociale, obligation légale des collectivités, la communauté de communes peut octroyer une aide à ses agents pour l'accès de leurs enfants aux accueils périscolaires ou de loisirs communautaires.

Pour ce faire, il propose une réduction de 25 % sur l'ensemble de ces tarifs.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, accepte par 63 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, d'appliquer une réduction de 25 % sur l'ensemble des tarifs des accueils périscolaires ou de loisirs communautaires.

4. Questions diverses

Contrat territorial de croissance avec la Chambre des Métiers

Monsieur DUPPI fait part aux délégués communautaires que dans le cadre du contrat territorial de croissance une convention va être établie avec la Chambre des Métiers afin de proposer conseil, soutien ou diagnostic aux entreprises artisanales du territoire sans que cela n'engendre de frais pour la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord.

Gestion du Pole Médico social

Monsieur Serge MÉRILLOU précise aux conseillers communautaires que la gestion du bâtiment Pole Médico Social appartenant au SMAS relève maintenant de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord. Une collaboration avec la MSA SERVICES avait été envisagée pour la partie maison médicale mais compte tenu du fait que la communauté de communes aura à sa charge le reste du bâtiment (57% du bâtiment : partie CIAS, RAM,...), elle peut s'organiser pour gérer l'ensemble immobilier que constitue le pôle avec son personnel.

Point sur le dossier Sainte Marthe

Les travaux ont pu reprendre suite à l'interruption du chantier en attente de la notification du désistement du recours sur le permis de construire par le tribunal. Les ordres de service pour la reprise ont été signés.

Communication

Monsieur le Président informe l'assemblée que les projets de délibération seront envoyés sous PDF car certains délégués communautaires n'ont pas pu ouvrir les documents Word.

Il fait également part de son souhait de créer un journal d'information destinés aux administrés du territoire et demande aux conseillers communautaires s'il y a des volontaires pour s'en occuper.

Monsieur DUPPI informe l'assemblée que des réunions de travail ont lieu tous les lundis après-midi avec Estelle LACHAUD et Sylvia DESBOUIT, Directrice de l'Espace Économie Emploi de Lalinde, afin de redéfinir les missions en liaison avec la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord.

Il annonce également que dans le cadre de la Charte Forestière un colloque aura lieu le 20 juin 2013 au Buisson pour les professionnels du bois.

Commissions

Madame FEUILLET, en qualité de rapporteur de la Commission des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, informe l'assemblée que cette commission se réunira, pour la troisième fois, le 26 avril 2013.

Les réunions de travail porteront sur différents projets :

- Préparation d'un site internet ;
- Développement de l'Intranet afin d'aider au mieux les communes dans l'élaboration des dossiers suivants : Document Unique, Plan Communal de Sauvegarde, Système d'alerte population.

L'ordre du Jour étant épuisé, le président clôture la séance à 21h00.

La prochaine réunion est prévue Mardi 09 avril 2013 à 18h30, salle Jacques Brel à LALINDE.